

QUESTION ECRITE

Existe-t-il un plan trottoirs à Delémont ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Chers Collègues,

En règle générale, la configuration des trottoirs de la ville est satisfaisante. Le réseau piétonnier est bien entretenu et ses infrastructures offrent la sécurité voulue.

Les piétons delémontains sont, somme toute, satisfaits de leur environnement dédié.

Il subsiste toutefois quelques points à améliorer, et ce sans devoir recourir à de grands investissements :

- le seuil de certains trottoirs, devant les passages cloutés notamment, présente un petit socle, souvent formé de pavés, que les chaises roulantes, les déambulateurs et les poussettes ont parfois du mal à franchir;
- encore trop de véhicules de chantiers sont parqués sur les trottoirs durant de longues heures, constituant ainsi des obstacles incommodants pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées;
- dans certains quartiers anciens, la taille des trottoirs pourrait être sensiblement élargie pour des questions de sécurité.

Enfin, un point noir appelle à la vigilance et doit absolument être traité :

• le tronçon de trottoir situé sur la route du Vorbourg, à l'intersection de la rue des Mûriers, entre le portail de Caritas et le haut du Sentier Drouhard qui mène à l'école de la rue du Temple, présente un degré de dangerosité très élevé ; il est si étroit que deux personnes ne peuvent y cheminer de front et qu'une maman ne peut pas tenir la main de son enfant à côté d'elle, elle doit le tenir devant elle ; des piétons se sont même fait « érafler» par les retroviseurs de camionnettes à cet endroit. Ce segment de trottoir longeant le mur d'enceinte du couvent des Capucins doit absolument faire l'objet de transformations urgentes avant que l'irréparable ne se produise à cet endroit.

Par cette question écrite, le groupe PLR entend attirer l'attention du Conseil communal sur les améliorations à apporter au réseau piétonnier de Delémont et le questionner sur ses intentions.

Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Pour le Aroupe PLR

Delémont, le 25 octobre 2021